



HOTEL

L'HÔTEL HOSPITALIER

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE NON MÉDICALISÉ

HÔPITAL DE LA CROIX-ROUSSE - HÔPITAL PIERRE GARRAUD
HÔPITAL FRÉDÉRIC DUGOUJON

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON



La veille, au cours ou à la sortie d'un séjour hospitalier ou d'une séance de soins, vous pouvez avoir besoin d'un hébergement à **proximité de l'hôpital** ou de séjourner auprès d'un malade.



EN QUOI CELA CONSISTE ?

Les Hospices Civils de Lyon ont un partenariat avec des établissements hôteliers pouvant héberger des patients autonomes, avant, en cours de traitement ou en fin de séjour hospitalier, ne nécessitant pas de surveillance médicale particulière et résidant loin de l'hôpital.

Pour les patients assurés sociaux en France ou bénéficiaires de l'AME, le coût des nuitées est entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie **sur prescription médicale**. Il n'y a donc aucun frais pour le patient. La prise en charge comprend la présence d'un accompagnant (deux si le patient est mineur), à l'exception de certains frais (petit déjeuner, taxe de séjour).

L'accès à l'hôtel hospitalier est sur prescription médicale et sous conditions (cf. conditions au verso). L'hôpital réserve l'hôtel et gère directement le dispositif.





QUEL EST L'HÔTEL PARTENAIRE DES HÔPITAUX DE LA CROIX-ROUSSE, PIERRE GARRAUD ET FRÉDÉRIC DUGOUJON ?

B&B HÔTEL Lyon Ouest Tassin 2**

5 avenue Victor Hugo
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

04 27 18 00 11

bb_4579@hotelbb.com



Accueil :

Accueil réception 24h/24

Horaire check-in : 14h

Horaire check-out : 12h

Conditions d'hébergement :



- Grands lits moelleux équipés de matelas Bultex fabriqués en France et de couettes et oreillers Drouault



- TV écran plat avec les plus grandes chaînes d'info, de sport et de cinéma



- Une véritable salle de bain traditionnelle, avec douche et douchette XXL, lavabo et toilettes privatives



- Wifi HD gratuit et illimité



- Espace bureau



- Chambre PMR sur demande





DANS QUEL CAS PUIS-JE AVOIR ACCÈS À UN HÔTEL HOSPITALIER ?

Hospitalisation complète ou hospitalisation de jour

- 3 nuitées maximum accolées juste avant ou à la sortie d'un séjour hospitalier ou d'une venue en hôpital de jour
- Maximum 21 nuitées/an s'il s'agit de plusieurs séjours ou venues en hospitalisation de jour dans la même période

Séances itératives multiples

- Chimiothérapie, radiothérapie, caisson hyperbare, dialyses, aphérèses
- Nuitée(s) accolée(s) à une venue pour une séance ou entre deux séances
- Pas de limite maximum de nuitées tant qu'elles sont accolées à une séance

Conditions spécifiques aux femmes enceintes

- Résidant à plus de 45 minutes de la maternité de référence
- Nombre maximum de 21 nuitées/grossesse
- Grossesse physiologique : 5 nuitées consécutives maximum avant le séjour d'accouchement - consultations pour les examens obligatoires des 8^e et 9^e mois
- Grossesse pathologique : pas de limite de 5 nuitées consécutives, et toutes les consultations peuvent être concernées

Comment venir au B&B HÔTEL Lyon Ouest Tassin ?

De Paris : prendre A6 en direction de Lyon centre, puis sortie 36 Lyon Vaise /Tassin/Porte du Valvert.

De Lyon Sud : prendre A6/A7 direction Lyon centre puis Paris. Passer le tunnel de Fourvière, sortie 36 Lyon Vaise/Tassin/Porte du Valvert.

De Roanne/Clermont-Ferrand via A89 : sortie La Tour Salvagny direction A6 Lyon, rejoindre l'autoroute A6, puis sortie 36 Lyon Vaise/Tassin/Porte du Valvert.

De Grenoble/Genève : à la sortie du tunnel du Périphérique nord, sortie porte du Valvert.

+ D'INFOS



SUIVEZ LES HOSPICES CIVILS DE LYON SUR :



www.chu-lyon.fr



Dons, legs, assurance-vie
<https://fondationhcl.fr>